

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DJS 430 Approbation des statuts et adhésion à l'Association Syndicale Libre de la Halle Pajol (18e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 7 et 8 juin 2004 approuvant notamment le dossier de réalisation de la ZAC Pajol ainsi que le programme des équipements publics ;

Vu la convention publique d'aménagement, en date du 26 août 2004 ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes aux fins de réalisation de l'opération Pajol, en date du 24 septembre 2007 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes, en date du 30 juin 2010 ;

Vu l'état descriptif de division en volumes (EDDV) du 18 novembre 2011 et ses modificatifs ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes, en date du 12 mars 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 19 et 20 juin 2012 portant acquisition de 4 volumes par la Ville de Paris auprès de la SEMAEST dans le secteur d'aménagement Pajol ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 19 et 20 juin 2012 portant approbation d'une structure de convention tripartite entre la Ville de Paris, la SEMAEST et la FUAJ clôturant l'opération relative à l'Auberge de jeunesse Pajol et d'un document fixant les charges et conditions essentielles du bail entre la Ville de Paris et la FUAJ pour l'exploitation de l'Auberge de jeunesse Pajol ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 19 et 20 juin 2012 portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes aux fins de réalisation de l'opération Pajol entre la Ville de Paris, la SEMAEST et la FUAJ ;

Vu l'avenant n° 3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes, en date du 6 août 2012 ;

Vu la convention tripartite entre la Ville de Paris, la SEMAEST et la FUAJ, en date du 29 juin 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver les statuts et de l'autoriser à adhérer à l'Association Syndicale Libre de la Halle Pajol, 22, rue Pajol (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de création d'une Association Syndicale Libre de la Halle Pajol, 22, rue Pajol (18e).

Article 2 : Sont approuvés les statuts de l'Association Syndicale Libre de la Halle Pajol, dont les caractéristiques générales figurent dans le projet joint à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à adhérer à l'Association Syndicale Libre de la Halle Pajol, 22, rue Pajol (18e) et à signer les statuts de celle-ci.

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder au versement à cet organisme de la part des charges liées à l'exécution de son objet et à ses dépenses de fonctionnement qu'il reviendra à la Ville de Paris d'assumer.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, nature 614, rubrique 422 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2013 et suivants, sous réserve des décisions de financement correspondantes.